



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie photovoltaïque

Question écrite n° 120486

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les conséquences du décret du 9 décembre 2010 qui institue un moratoire suspendant pour trois mois l'obligation d'achat de l'électricité photovoltaïque et dont les effets sont rétroactifs au 2 décembre 2010 entraînant d'importantes difficultés pour de nombreuses entreprises qui avaient pris des engagements auxquels elles ne peuvent plus répondre. Il aimerait connaître la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le soutien au développement de la filière solaire repose en partie sur un tarif d'achat de l'électricité favorable aux producteurs. Ce dispositif a permis d'amorcer le développement du photovoltaïque en France mais a aussi donné lieu à une croissance très rapide qui ne répondait pas aux objectifs du Gouvernement en termes d'impact environnemental et de développement d'une filière industrielle française compétitive au niveau mondial et n'était pas soutenable dans la durée. Aussi, le Gouvernement a annoncé le 2 décembre 2010 la suspension de la conclusion de nouveaux contrats de rachat de l'électricité sauf pour les particuliers et le lancement d'une concertation préalable de la révision du cadre de régulation. Le nouveau dispositif de soutien, en vigueur depuis mars 2011, vise un équilibre entre le développement d'une filière industrielle compétitive, notamment à l'export, l'amélioration des performances énergétiques et environnementales et la hausse du coût pour les consommateurs d'électricité. Il prévoit deux mécanismes distincts suivant le type d'installation : - des tarifs d'achats, ajustés chaque trimestre, pour les installations sur bâtiments de moins de 100 kWc ; - des appels d'offres pour les autres installations afin de soutenir le développement d'une filière d'excellence. Lancés en août et en septembre 2011, ils portent sur une puissance totale de 570 MW et seront attribués d'ici mi-2012 ; Par ailleurs, le soutien à l'innovation sur le solaire est renforcé en 2011 et 2012 dans le cadre des investissements d'avenir. Deux appels à manifestation d'intérêt ont ainsi été lancés le 11 janvier 2011, en matière de photovoltaïque et de solaire à concentration. Trois premières décisions d'accompagnement ont été prises en octobre 2011 pour un montant de projets de 62 millions d'euros et un soutien public de 28 millions d'euros. Les autres projets sont en cours d'instruction. Le développement d'instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées, auquel le Gouvernement a décidé de consacrer un milliard d'euros, pourra aussi favoriser le soutien à l'innovation dans le solaire. Si la refonte du dispositif de soutien était nécessaire pour que le développement de la filière photovoltaïque soit soutenable dans la durée, elle a aussi pour corollaire des tensions économiques pour certaines entreprises. Par exemple, des entreprises peuvent subir un décalage entre des plans de charge qui se terminent et des prises de commande incertaines liées aux appels d'offres en cours. D'autres entreprises ont pu investir dans un projet, et sont aujourd'hui confrontées à une incertitude sur la possibilité de le réaliser dans les délais requis ou d'obtenir un nouveau tarif dans le cadre des appels d'offres. Les entreprises intervenant dans le secteur photovoltaïque sont souvent des entreprises de création récente ou qui se sont diversifiées depuis peu pour accompagner le fort développement de cette énergie en France. La plupart d'entre elles n'ont donc qu'une information limitée sur les dispositifs pouvant les aider. Aussi a-t-il été demandé aux services déconcentrés d'identifier, de manière proactive, l'ensemble des entreprises de la filière

photovoltaïque susceptibles d'être en difficulté et de les accompagner. L'accompagnement de ces entreprises sera basé sur les dispositifs de droit commun et tiendra compte de la viabilité financière de ces entreprises dans le nouveau dispositif de soutien.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120486

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11237

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1324